

## Procès verbal

Le jeudi 18 septembre 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de madame le maire Yvette FROIDEFOND.

Secrétaire de la séance : Patrice MATENCE

**Présents** : Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Romain TRILLE, Michel VANTILCKE

**Représentés** : Francis LOYGUES représenté par Edmond HARTMANN

**Absents et excusés** : Olivier GUITARD, Eric MONTAGNE, Malika LASSERRE

### Ordre du jour :

#### SERVICE DE L'EAU

Projets des délibérations et/ou informations

1- RPQS Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024

2- Décisions modificatives

3- Saur / Sogedo

#### COMMUNE

Projets des délibérations et/ou informations

4- Décisions modificatives

5- Salle des fêtes – bobine MX – devis Ets Noé Sécurité de 647.88 € TTC

6- Don téléthon

7- L'agence postale - devis Ets Lafon de 1 407.00 € TTC

8- Projet\_deliberation\_creation\_emploi\_non\_permanent\_accroissement\_temporaire\_activite

9- Remplacement de l'ordinateur de la secrétaire de mairie

Questions diverses

---

Ouverture de la séance : 19h40

Désignation du secrétaire de séance : Patrice Matence



Fongibilité des crédits – décision du maire : néant

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2025, le secrétaire de séance le signe.

La secrétaire de mairie, Mme Durand, assiste à la réunion du conseil municipal.

## Délibérations / informations du conseil :

### 1- RPQS Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 (N° DE\_020\_2025)

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ü **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ü **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ü **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ü **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0**

Délibération : adoptée

### 2- Délibération de la décision modificative n°1 - EAU-VIRE SUR LOT 2025 amortissements (N° DE\_021\_2025)

#### **SERVICE DE L'EAU**

Madame le maire informe le conseil municipal de la demande du SGC Gourdon émanant de Monsieur l'inspecteur des finances publiques : dans les amortissements 2025 sur le budget de l'eau, il manque trois biens, ils seront amortissables en 1 an.

De ce fait, Madame Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
022	Dépenses imprévues	0	-4 514
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0	5 689
7581	FCTVA	1 175	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 175</b>	<b>1 175</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
28157 (040) - 0	Aménagement matériel industriel	5 689	0
21531 - 0	Réseaux d'adduction d'eau	0	5 689
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>5 689</b>	<b>5 689</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 864</b>	<b>6 864</b>

Madame le maire, Yvette FROIDEFOND, invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recette indiquée ci-dessus.

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération : adoptée

### 3- Saur / Sogedo

Information : SODEGO reprend le marché de l'eau sur la CCVLV / AQUARESO

Concession de 11 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Reprise du personnel de la SAUR

➔ Proposition de faire venir Messieurs JAHAN et MOURGUES pour nous informer de la reprise de SOGEDO

4- Délibération de la décision modificative n°1 - VIRE SUR LOT 2025 amortissements  
(N° DE\_022\_2025)

Madame le maire informe le conseil municipal, suivant demande du responsable du SGC Gourdon :  
« le bien 2024-204182 acquis en 2024 n'a pas fait l'objet d'amortissement en 2025, il conviendrait de régulariser l'annuité de 677.00 par ouverture de crédit budgétaire ».  
Le bien 2024-204182 correspondant au raccordement base nautique.

Madame Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	-677
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	677
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	-677	0
2804182 (040) - 0	Autres org pub - Bât. et installations	677	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Madame le maire, Yvette FROIDEFOND, invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recette indiquée ci-dessus.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération : adoptée

5- Salle des fêtes bobine MX devis Ets Noé Sécurité de 647.88 TTC  
(N° DE\_023\_2025)

M Patrice Matence explique à l'assemblée délibérante :

suite à la commission départementale de sécurité, il avait été notifié dans le procès verbal du 10 avril 2025, l'achat d'un répéteur d'alarme et bobine coupe circuit sont nécessaires pour la sécurité de la salle de fêtes. Les travaux ont été réalisés.

M Patrice Matence explique qu'il manquait dans le devis la bobine MX (coupe prises de la scène lorsque l'alarme incendie se déclenche)  
et présente le devis de l'entreprise NOE SECURITE d'un montant de 647.88 € TTC.

Madame le maire demande aux élus de délibérer et informe que des crédits suffisants sont prévus au budget de la commune.

Après avoir entendu les explications,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ✚ accepte les travaux mentionnés ci-dessus,
- ✚ donne pouvoir à Madame le maire pour signer le devis et engager les travaux.

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

Délibération : adoptée

6- Don téléthon

(N° DE\_024\_2025)

Madame le maire soumet à l'assemblée délibérant le versement d'un don au téléthon et demande d'en fixer le montant.

Madame le maire présente le courrier reçu de l'AFM TELETHON du 30/07/2025, courrier de la présidente de l'AFM-Téléthon Mme Laurence Tiennot-Herment.

Le conseil municipal :

- ❖ approuve le versement du don d'un montant de 200 € à l'association française contre les myopathies AFM,
- ❖ autorise Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires,
- ❖ dit que cette dépense sera imputée à l'article 6574 BP commune.

*Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 2*

Délibération : adoptée

7- L'agence postale

→ reporté

8- Projet deliberation creation emploi non permanent accroissement temporaire activite

→ objet annulé

Madame le maire informe les élus de la démission de l'agent technique.

Madame le maire dit des devis sont en cours auprès de société de nettoyage.

Le 2<sup>nd</sup> adjoint se charge de faire l'inventaire du matériel d'entretien de la salle des fêtes et achat le cas échéant.

9- Remplacement de l'ordinateur de la secrétaire de mairie  
(N° DE\_025\_2025)

Madame le maire rappelle à l'assemblée délibérante le remplacement de l'ordinateur de la secrétaire de mairie, cet objet avait été vu lors d'une réunion du conseil municipal précédente.

Pour rappel :

La fin du support de Windows 10 est prévue pour le 14/10/2025. Après cette date, Microsoft ne fournira plus de mises à jour logicielles gratuites, d'assistance technique ni de correctifs de sécurité pour ce système d'exploitation... Il est donc conseillé de migrer vers Windows 11.

Madame le maire présente le devis de C2RT (notre informaticien) et les comparatifs de prix.

C2RT : ordinateur : 828.00 € TTC + main d'œuvre informatique 72.00 € TTC soit 900.00 € TTC  
BRUNEAU 886.80 € TTC  
DARTY 980.98 € TTC  
FNAC 980.98 € TTC  
PIXMANIA 962.00 € TTC

Madame le maire demande aux élus de se prononcer.

Après avoir entendu les explications de Madame le maire,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- dit que le devis de C2RT propose un devis d'un Dell Slim ECS 1250 : un processeur intel core i5 14<sup>e</sup> génération – 8 Go RAM DDR5 - disque dur DDF Nvme 512 Go – Windows 11 pro  
->est susceptible de pas être assez performant ;
- dit que le devis de DARTY/FNAC propose un Dell slim ECS1250 – ordinateur de bureau mince Core i7 i7-14700-jusqu'à 5.4 Ghz – RAM 16 Go – SSD 512 Go – NVMe, QIC UG+HD Graphics 770 – Gigabit  
->est plus performant ;
- dit que C2RT doit se rapprocher du modèle DARTY/FNAC ;
- décide d'un budget maximum de 1400 € pour l'achat d'un PC, MO...

**Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0**

Délibération : adoptée

## Questions diverses

Energie verte – RACINE

- ➔ à représenter en octobre ou plus tard avec l'étude

Elections municipales

- ➔ discussion autour des nouvelles règles pour les votes par liste

Podiums

- ➔ Mail du 27/08/2025 de la mairie de Prayssac concernant les podiums : 30 m<sup>2</sup> sup de podium + renouvellement de certaines pièces usagées ont été achetés par la commune de Prayssac : 13 323.60 €. La convention stipule : dépenses inhérentes à l'achat ou renouvellement podiums sont partagées à parts égales entre ttes les communes membres. Ns allons recevoir une fa de 1665.45 €.

Lettre de M Le Bihan

- ➔ Lecture à voie haute de la lettre à l'ensemble du CM

Secrétaire de mairie

- ➔ Ouverture poste rédacteur
- ➔ Avis du comité social territorial CDG du 18/09/2025 : favorable

RIFSEEP

- ➔ Modification
- ➔ Avis du comité social territorial CDG du 18/09/2025 : favorable

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45

---

Yvette FROIDEFOND  
Président de séance

Patrice MATENCE  
Secrétaire de séance



Madame le Maire,  
Yvette FROIDEFOND

mailé aux étus  
le 24/09/25